



Avis public



**ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 485-2024
CRÉANT LE PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX
ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX AYANT PIGNON SUR
RUE DANS LE SECTEUR DU CENTRE-VILLE LORS DE
LA RÉFECTION DE CELUI-CI EN 2024
DE LA VILLE DE NICOLET**

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE NICOLET, AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE DE CE QUI SUIT :

Lors de la séance ordinaire du 13 mai 2024, le conseil municipal de la Ville de Nicolet a adopté, par le biais de la résolution numéro 170-052024, le *Règlement numéro 485-2024 créant le Programme de soutien financier aux établissements commerciaux ayant pignon sur rue dans le secteur du centre-ville lors de la réfection de celui-ci en 2024 de la Ville de Nicolet.*

Toute personne intéressée au règlement peut le consulter au bureau de la municipalité sis au 180, rue de Monseigneur-Panet, du lundi au jeudi de 9 h à 16 h 30 et le vendredi de 9 h à midi.

DONNÉ À NICOLET, ce 16 mai 2024

M^e Magali Loisel
Greffière